

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DJS 149 BAFA citoyen parisien - Mise en œuvre du dispositif.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la mise en œuvre du dispositif de BAFA citoyen parisien ;

Vu le règlement annexé au projet de délibération ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7^e commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à mettre en œuvre le dispositif de BAFA citoyen parisien en conformité au règlement ci-annexé.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO